



## Vœu du groupe Lille Verte

### Non aux expulsions sèches !

Considérant qu'en 2022, en France, le nombre d'enfants à la rue a augmenté de 86 %, passant de 890 à 1650 ;

Considérant que dans la métropole lilloise, selon les associations, 1138 personnes vivent dans des squats ou des bidonvilles ;

Considérant que le 12 mars 2021, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. Cette recommandation prévoit que les États membres élaborent des stratégies nationales en matière d'inclusion et d'égalité. Les États sont notamment incités à « Prévenir les expulsions forcées au moyen d'alertes rapides et d'une médiation, organiser les soutiens aux personnes qui risquent d'être expulsées de leur logement et fournir d'autres solutions de logement adéquates, en mettant en particulier l'accent sur les familles » et à « garantir une égalité effective d'accès à tous les stades de l'éducation et de l'enseignement sans discrimination » ;

Considérant que dans l'arrêt *Hirtu et autres c. France*, la CEDH a condamné les autorités françaises. La Cour a également rappelé que la communauté Rom constitue un groupe socialement défavorisé et vulnérable. Dans ce cadre, ses besoins particuliers doivent être pris en compte dans l'examen que les autorités réalise, qu'il s'agisse des solutions face à une occupation illégale, ou du choix de la date, des modalités ou du relogement en cas d'expulsion ;

Considérant que l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018, visant à dépasser l'approche centrée sur les évacuations et indiquant « Résorber, cela signifie agir sur tous les bidonvilles, en les encadrant et en travaillant le plus tôt possible à l'accompagnement des personnes vers la sortie, dans le but d'une résorption complète des campements », n'est plus suivie par la préfecture du Nord. De ce fait, depuis 2021 les expulsions dites « sèches », sans solutions de relogement se multiplient sur le territoire métropolitain ;

Considérant que cette instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 prévoit l'élaboration de cette stratégie « dans un esprit partenarial, impliquant l'ensemble des services de l'État concernés par les différents aspects de la question (cohésion sociale, logement, éducation, santé, emploi, ordre public...), les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes ou leurs regroupements (en particulier les métropoles), qui ont un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation de dispositifs du droit commun, mais aussi les Départements, chefs de file de l'action sociale et compétents notamment sur les questions de protection de l'enfance, et les Régions, compétentes notamment sur les questions de formation professionnelle et de mobilisation des fonds structurels européens (FEDER et FSE en partie). Tous les autres acteurs tels que les associations, opérateurs, bailleurs sociaux, et les occupants eux-mêmes, seront aussi invités à contribuer à cette élaboration. » ;



Considérant que ces expulsions menacent le droit à l'éducation des enfants de ces bidonvilles, qui voient leur scolarité arrêtée plusieurs semaines ;

Considérant que ces expulsions mettent en péril les contrats de travail de certains habitants et leurs démarches d'insertion ;

Considérant enfin que ces expulsions aggravent la situation de ces habitantes et habitants de bidonvilles vivant déjà dans des conditions indignes et que toute personne doit recevoir une proposition de relogement pérenne et respectueuse de ses droits fondamentaux.

Par ce vœu, la ville de Lille demande au préfet du Nord :

- De surseoir aux démantèlements sans solutions dans notre département ;
- De reprendre le dialogue entre les personnes concernées, les associations et les acteurs publics ;
- De respecter l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 en arrêtant les expulsions dites sèches et en mettant en place un grand plan de résorption des bidonvilles.